

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2076 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : Boulni KHADIJA

Autre :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0663 00 66 81

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/10/19

Signature de l'adhérent(e) : W

conditions générales

OUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courante et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialités

OUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que, si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

OUR EN MAISON DE REPOS

3 ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
des repêts en plusieurs séances ou actes
aux comportant un ou plusieurs actes échelonnés
le temps.

- | | |
|-------|--|
| SF | = Actes pratiques par la sage femme et relevant de sa compétence |
| SFI | = Soins infirmiers pratiques par la sage femme |
| AMM | = Actes pratiques par le masseur ou le kinésithérapeute |
| AMI | = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière |
| AP | = Actes pratiqués par un Orthophoniste |
| AMY | = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste |
| R - Z | = Electro - Radiologie |
| B | = Analyses |

EN CAS D'URGENCE

es actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit

évenir dans les 24 heures le service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de
chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale
ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prevoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46/2648/2649/2857/2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail: mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS N° 0211629

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : *Hme Khaoly Boutni*
Matricole : *2076* Fonction : *Rehausseur* Poste : *—*
Adresse : *30, me skhouna Al Herya Casablanca*
Tél. : *0663 00 66 81* Signature Adhérent : *W.K.*

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Dr. SADIK Fouzia
104 Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

Nom & Prénom : *Mme Boutni khachigia* Age : *03/11/56*
Date de naissance : *19/03/1956*
Date de la première visite du médecin : *11/09/2019*
Nom de la maladie : *Arthrose*
Si il s'agit d'un accident : Causes et circonstances :
A : *Casa*, le *11 SEP 2019*
Durée d'utilisation 3 mois

Dr. SADIK Fouzia
Signature et Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

VOLET ADHERENT

N° 0211629

DECLARATION
Matricole N° : *2076*
Nom du patient : *M.M.*
Date de dépôt : *01/09/19*
Montant engagé : *99 + 49.60 + 1500 Dhs*
Nombre de pièces jointes :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des actes	Natures des actes	Nombre et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Cachet et signature du médecin attestant le paiement des actes
11 SEP 2019	1G	01	150,00	Dr. SADIK BOUZZI Médecin 104, Rue Mimouza Hay Errahma Tel: 05 22 36 98 91 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
	11/09/2019	99.0 0
صيدلية الكاف Mme CHAOUI SAMIRA 1, Rte Al Ouhourane - Beauséjour Sous-préfecture Tel : 05 22 39 89 73	13/09/2019	49.6 0

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des coefficients	Montant des honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Dates des soins	Nombre				Montant détaillé des honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des

Important : Veuillez joindre les Radiographies en cas de prothèses ou de traitement car ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1^{er} Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05.22.36.58.91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

١٩٤ - زنقة ميموزا (زنقة المدارس، ساقها)

طبعة الأولى - به سبعة

الدعاية - الهاتف : 05.22.36.58.91

الدار البيضاء، في : Casablanca, le : 11 SEP 2019

Mr. Bentni Khadija

99.05 - Vegesbaum (pde) 
Application 2013

صيدلية الكاف SAMIRA
Pharmacie du CAF
نسمة CHAOUISAMIRA
1 Rue Al Oukhouane Beauséjour
Casablanca Tel 05 22 39 89 73

Dr. SADIK Fouzia
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Errah:
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1^{er} Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05.22.36.58.91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الشخص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)

الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.36.58.91

Casablanca, le : 13 SEP. 2019 الدار البيضاء، في :

Mme

Boettzi

Khadija.



49,60 - Dr. Cerve Forte (6103)
Namp Bravable / 157

Dr. SADIK Fouzia

Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

صيدلية الكاف
Pharmacie du CAF
Mme CHAOUI SAMIRA
1 Rue Al Oukhouane Beauséjour
Casablanca - Tél. 05 22 39 69 73

PPU: 49.60
LOT: 19E158
EXP: 05/2022

MO220MA118PE-01
18.05.2017
120x4 20x37:40gr-C5

Notice

1. DENOMINATION DU MÉDICAMENT :

D-CURE® FORTE 100.000 U.I.
solution buvable en ampoule, bâtes de 3.

Substance active : Cholécalciférol (Vitamine D 3).



Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toutes autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. COMPOSITION DU MÉDICAMENT :

Ampoules buvables de 1 ml de solution huileuse :

Principe actif : Cholécalciférol 100.000 U.I.

Excipients :

Acétate d'alpha-Tocophérol - Essence d'écorce d'orange douce - Oléate de Polyglycérol (E475) - Huile d'olive raffinée pour faire 1 ml (en ampoule).

3. CLASSE PHARMACEUTIQUE :

Vitamines.

4. INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES :

D-CURE FORTE 100.000 UI est utilisé en tant que traitement d'attaque pour la carence en vitamine D.

5. POSOLOGIE :

Mode et voies d'administration :

Administration orale.

Les ampoules doivent être prises ou administrées conformément aux instructions de dosage.

La dose sera prise telle quelle ou en mélange avec des liquides.

Fréquence d'administration-durée du traitement :

Utilisez toujours D-CURE FORTE conformément aux instructions de votre médecin. En cas de doute, consultez à nouveau votre médecin ou pharmacien.

Le dosage doit être déterminé au cas par cas par le médecin traitant. S'il ne vous a pas été prescrit, il est recommandé de prendre une dose unique ou une dose cumulée de 100.000 UI sur 1 semaine.

Il est possible d'administrer 1 ampoule de D-CURE FORTE 100 000 U.I. en une seule dose ou 4 ampoules de D-CURE 25 000 U.I. par semaine. (100.000 U.I.).

6. CONTRE INDICATION :

N'utilisez pas D-CURE FORTE :

- si vous êtes allergique (hypersensible) au cholécalciférol ou à tout autre excipient de D-CURE FORTE.
- si vous avez moins de 18 ans.
- si vous souffrez d'hypercalcémie (augmentation du taux de calcium dans le sang) et/ou
- si vous souffrez d'hypercalciurie (augmentation du taux de calcium dans les urines).
- si vous souffrez de pseudo-hypoparathyroïdisme (perturbation du métabolisme de l'hormone parathyroïdienne), puisque le besoin en vitamine D peut être réduit lors de phases de sensibilité normale à la vitamine D. Dans ce cas, il y a un risque de surdosage prolongé. Des dérivés de la vitamine D qui se régulent mieux sont disponibles dans ces cas.
- si vous avez une prédisposition à la formation de calculs rénaux contenant du calcium.
- si vous avez une hypervitaminose D.

7. EFFETS INDÉSIRABLES :

Comme tous les médicaments, D-CURE FORTE peut provoquer des effets indésirables, même si toutes les personnes ne les développent pas.

Effets indésirables possibles :

Les effets indésirables sont le résultat d'un surdosage. En fonction de la dose et de la durée du traitement, une hypercalcémie sévère et prolongée avec ses conséquences graves (arythmies cardiaques, nausées, vomissements, symptômes psychiques, troubles mentaux) et chroniques (augmentation de l'envie d'uriner, augmentation de la soif, perte d'appétit, perte de poids, calculs rénaux, calcification des reins, calcification des tissus mous) peut survenir.

Une issue fatale a été signalée dans des cas très rares (voir également section 12. Surdosage).

Si un quelconque des effets indésirables devient sérieux, ou si vous remarquez des effets indésirables autres que ceux mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou pharmacien.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne sera pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Maroc

Ministère de la Santé

Centre Antipoison et de pharmacovigilance du Maroc.

Madinat Al Ifrane

Rue, Lamfadel Charkaoui B.P.6671 - Rabat.

Tél: 05 27 26 51

VEGEBOM 100g
PPC : 99,00 DH
Ut av : Lot :
Juin / 2021 8762F1918
MEDIPRO PHARMA

VEGEBOM

SOULAGE • APAISE • PROTÈGE • AU QUOTIDIEN

Depuis 1932, VEGEBOM est la solution naturelle et efficace pour toute la famille au quotidien. Expert en phyto-aromathérapie, VEGEBOM propose des produits de qualité à haute teneur végétale. Découvrez la gamme Secours VEGEBOM aux actifs 100% d'origine naturelle testée sous contrôle dermatologique : sans alcool – sans parfum de synthèse – sans colorant de synthèse.

Baume Secours & Gel Secours

La texture ultra-riche du **Baume Secours VEGEBOM** permet un massage prolongé qui soulage la gêne musculaire. Grâce à sa formule 100% d'origine naturelle, il apaise les peaux fragilisées et réconforte les sécheresses et irritations de la peau.



La texture légère et fluide du **Gel Secours VEGEBOM** permet un massage rafraîchissant pour soulager la gêne musculaire. Il apaise les peaux fragilisées et calme les irritations cutanées. Idéal en cas de jambes et pieds fatigués ou échauffés.



Actifs : 8 huiles essentielles pures et naturelles et extraits de plantes : camphre, menthe, eucalyptus, tea-tree, cajeput, cèdre, camomille matricaire et laurier noble.

Conseils d'utilisation : Appliquer en massage local 2 à 3 fois par jour, en cas de besoin, sur la zone concernée. - **Précautions d'emploi :** Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 6 ans. Déconseillé aux femmes enceintes ou allaitantes. Eviter tout contact avec les yeux, les muqueuses ou une lésion ouverte.

Baume Bébé

Développé pour répondre parfaitement aux besoins et aux spécificités de la peau fine et délicate des tout-petits, le **Baume Bébé VEGEBOM** permet un massage tout en douceur pour un moment de relaxation et de détente. Son parfum naturel frais et apaisant favorise le bien-être et le confort de votre enfant. Avec sa formule 100% d'origine naturelle, il apaise les peaux fragilisées des tout-petits comme des mamans et réconforte les sécheresses et irritations de la peau.



Actifs : 8 extraits de plantes et huiles essentielles pures et naturelles : lavande, cyprès, cèdre, sapin baumier, arnica, camomille matricaire, calendula et laurier noble.

Conseils d'utilisation : Masser en douceur 1 à 2 fois par jour, en cas de besoin, sur la zone concernée.

Précautions d'emploi : A partir de 3 mois. Convient aux femmes enceintes ou allaitantes. Respecter l'hygiène de l'allaitement. Eviter tout contact avec les yeux, les muqueuses ou une lésion ouverte.

Codes ACL : Baume Secours Monodoses 10 g : 37 602 334 101 26 /

Baume Secours 7.5 g : 37 602 334 100 03 / Baume Secours 45 g : 37 602 334 100 10 /

Baume Secours 100 g : 37 602 334 100 27 / Gel Secours 45 ml : 37 602 334 101 33 /

Baume Bébé 45 g : 37 602 334 101 40